CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E26495** **VALABLE JUSQU'AU** **02/09/2027**

ÉDITÉ LE 10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Raison sociale : MENUISERIE ROSER S A R L

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/03/2016

Capital : 210 000

6 RUE JEAN-HENRI LAMBERT
67100 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 72B379

Siret : 728 503 798 00031

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4027379

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/245350

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/245350

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 03 88 34 23 88 **Fax :** 03 88 84 17 70

Portable : 06 12 72 53 10

Responsabilité légale :
ROSER NICOLAS GÉRANT

Site Internet : http://www.menuiserie-roser.fr

E-mail : menuiserie.roser@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 535 024 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	6	04/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/07/2026 15:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.